



Loireauxence

Communiqué de presse

Réaction à la suite de la publication d'un article de presse

Le site Mediacités, Media Urbain numérique, a publié le 26 novembre 2020 un article intitulé : "En toute illégalité, la maire de Loireauxence peut surveiller les mails des élus d'opposition".

Je conteste avec la plus grande fermeté l'accusation qui est portée contre moi et mon équipe.

Je vous réitère ici mon attachement à la liberté de chacun, et mon engagement pour une ville plus citoyenne. A ce propos, comme je l'avais annoncé dans mon programme, nous avons créé le conseil de participation citoyenne le 6 juillet 2020, qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'une gouvernance permettant aux acteurs socio-économiques et aux citoyens de participer plus largement à la gestion de la commune.

La demande initiale des droits d'administrateurs avait pour seul but la résolution de problèmes techniques. Ce que nous ne savions pas c'est qu'en disposant de ces droits, l'administrateur dispose de fait des accès à toutes les boîtes aux lettres des élus et agents sans que ces derniers en soient informés, et ceci depuis la mise en place du serveur. C'est pour cette raison que, dès que j'ai eu connaissance de cette situation héritée du mandat précédent, j'ai personnellement informé en toute transparence les élus et agents en septembre 2020.

Afin d'éviter tout problème pour l'avenir et étant donné les dysfonctionnements et les conséquences que cela entraîne, dès le 7 octobre 2020, l' élu en charge de l'informatique a fait chiffrer un changement de logiciel pour le prochain vote du budget. La commission Animation du territoire a validé ce choix de présentation aux investissements lors de sa réunion du 17 novembre 2020.

Dans le cahier des charges du nouveau logiciel, plus adapté aux besoins d'une ville comme Loireauxence, il a été précisé qu'il devra être externalisé afin de s'assurer qu'aucune personne n'ait droit d'administration en interne, tout en étant disponible pour les utilisateurs 100 % du temps, ou presque, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Malgré ces accusations graves contre moi et mon équipe, j'ai décidé de ne pas porter plainte pour diffamation estimant qu'avec la crise sanitaire qui touche notre pays, il y a des choses bien plus importantes à faire.

Mon équipe et moi restons disponibles pour répondre à vos questions et interrogations.

Christine Blanchet
Maire de Loireauxence

Plus d'informations sur le site internet : www.loireauxence.fr

Facebook : [@communeLoireauxence](https://www.facebook.com/communeLoireauxence)

Twitter : [@Loireauxence_44](https://twitter.com/Loireauxence_44)

Informations complémentaires

Service communication de Loireauxence

02 40 98 36 94

Anne-Charlotte Lardeux, chargée de communication

communication@loireauxence.fr